

Colonialité du savoir et État postcolonial au Sénégal : continuités, tensions et reconfigurations

Modou Pouye

Mots-clés : colonialité du savoir ; État postcolonial ; Sénégal ; Code de la famille ; héritage colonial ; décolonisation épistémique

Keywords : coloniality of knowledge ; postcolonial state ; Senegal ; Family Code ; colonial legacy ; epistemic decolonization

Résumé

Cet article analyse les dynamiques contemporaines de la colonialité du savoir au Sénégal à partir d'une réflexion sur les rapports entre héritage colonial et configuration de l'État postcolonial, en prenant comme point d'ancrage le cas du Code de la famille. En mobilisant les apports des études postcoloniales et décoloniales, il interroge la manière dont les structures épistémiques héritées de la période coloniale continuent d'informer, à travers notamment ce cadre juridique, les processus de production, de légitimation et d'institutionnalisation du droit et du savoir. Loin de réduire la décolonisation à un moment historique clos, l'étude montre qu'elle constitue un processus inachevé, traversé par des tensions entre continuités administratives, cadres juridiques importés et revendications de réappropriation locale (Mbembé, 2000 ; Sarr, 2020).

Abstract

This article analyses the contemporary dynamics of the coloniality of knowledge in Senegal through a reflection on the relationship between colonial legacy and the configuration of the postcolonial state, taking the case of the Family Code as its anchor point. Drawing on the contributions of postcolonial and decolonial studies, it examines how epistemic structures inherited from the colonial period continue to shape — through this legal framework in particular — the processes by which law and knowledge are produced, legitimized and institutionalized. Far from reducing decolonization to a closed historical moment, the study shows that it constitutes an unfinished process, traversed by tensions between administrative continuities, imported legal frameworks and claims to local reappropriation (Mbembé, 2000 ; Sarr, 2020).

Pour citer cet article

Pouye, M. (2026). Colonialité du savoir et État postcolonial au Sénégal : continuités, tensions et reconfigurations. *RESUME*, 1(1), 94–108. <https://doi.org/10.68181/ere00y28>

Introduction¹

La question de la décolonisation des savoirs occupe aujourd'hui une place centrale dans les débats académiques et politiques sur les sociétés postcoloniales. Les indépendances africaines ont instauré une rupture juridique et institutionnelle avec l'ordre colonial. Cependant, elles n'ont pas entraîné une transformation profonde des structures épistémiques héritées (Heitz, 2008). Le cas du Sénégal, souvent présenté comme un modèle de stabilité institutionnelle en Afrique de l'Ouest, offre un terrain pertinent pour analyser la persistance et la transformation de ces héritages. La colonialité du savoir ne constitue pas seulement un héritage du passé. Elle continue d'influencer les modes de productions, de hiérarchisation et de légitimation des savoirs au sein de l'État postcolonial (O'Brien et al., 2002). Cet article pose la question suivante : dans quelle mesure l'État postcolonial sénégalais reproduit-il, transforme-t-il ou conteste-t-il les matrices épistémiques issues de la période coloniale ? Autrement dit, la décolonisation politique a-t-elle débouché sur une véritable décolonisation du savoir au Sénégal, ou assiste-t-on plutôt à une recomposition partielle des hiérarchies héritées ? L'hypothèse défendue est que la décolonisation du savoir au Sénégal ne relève ni d'une rupture radicale ni d'une simple continuité, mais d'un processus inégal et conflictuel, marqué par la coexistence de continuités structurelles, de tensions normatives et de reconfigurations stratégiques.

Le cadre théorique de cet article s'inscrit principalement dans la perspective de la colonialité du pouvoir et du savoir, telle que formulée par Anibal Quijano (Quijano, 2000 ; 2007) et prolongé par Walter Dignolo (Dignolo, 2007). Cette approche distingue le colonialisme, compris comme période historique, de la colonialité entendue comme structure durable d'organisation du pouvoir, des savoirs et des subjectivités. Elle permet de penser la persistance des hiérarchies épistémiques au-delà des indépendances formelles et d'analyser la manière dont les institutions postcoloniales peuvent reconduire des logiques de classification, de normalisation et de centralisation héritée de l'ordre colonial (Des Lierres et Affa'A, 2002).

Afin, d'éviter une lecture strictement structuraliste de la colonialité, l'analyse mobilise aussi la réflexion d'Achille Mbembe sur la postcolonie. Dans ses travaux Mbembe (2000) montre que l'État postcolonial ne constitue pas une simple reproduction des dispositifs coloniaux. Il représente un espace de recomposition, traversé par des logiques d'appropriation, de négociations et de réinvention du pouvoir. Cette perspective permet de saisir la dimension performative et symbolique de l'autorité étatique, ainsi que les ambiguïtés propres aux formations politiques postcoloniales. L'État apparaît alors non comme un simple relais de la colonialité, mais comme un lieu où se redéployent, se transforment et parfois se conteste les régimes de vérités hérités.

¹Ce texte, modifié et présenté sous forme d'article, a été publié sous forme de chapitre thématique dans le collectif *Mémoire de l'esclavage, héritage colonial et décolonisation du savoir* (Théus et al. 2026).

En complément, la réflexion de Felwine Sarr (2016) dans *Afrotopia* introduit une dimension projective essentielle. Sarr invite à dépasser la critique des héritages coloniaux pour interroger les imaginaires qui continuent d'orienter les trajectoires politiques et intellectuelles africaines. Dans cette perspective, la décolonisation du savoir ne saurait ainsi se limiter à une dénonciation des structures persistantes ; elle implique la construction d'horizons épistémiques plus situés et la redéfinition des finalités collectives. Articulées entre elles, la théorie de la colonialité du savoir, les études postcoloniales et les approches décoloniales constituent un cadre analytique permettant de penser conjointement la production des savoirs, leurs conditions de légitimation et leurs contestations. Ce cadre rend possible leur opérationnalisation dans l'analyse du Code de la famille du Sénégal, afin d'examiner la persistance des matrices coloniales, les tensions propres à l'État postcolonial sénégalais et les reconfigurations contemporaines des régimes de légitimité du savoir.

Sur le plan méthodologique, l'article adopte une approche qualitative et socio-historique. Il repose sur une analyse documentaire du Code de la famille du Sénégal et de ses textes d'application, des documents administratifs et institutionnels produits par l'État sénégalais, ainsi que des travaux académiques consacrés aux transformations du droit de la famille et à la construction de l'ordre normatif. Le corpus inclut également des discours publics issus des débats politiques, parlementaires et médiatiques, ainsi que des prises de position d'acteurs religieux et associatifs intervenant dans les controverses autour des réformes juridiques. Cette analyse est complétée par une lecture critique des débats intellectuels portant sur la modernité, la tradition et la légitimité du savoir. L'objectif n'est pas de produire une histoire exhaustive des institutions sénégalaises, mais de mettre au jour les logiques de continuité et de transformation qui structurent le champ épistémique postcolonial. L'attention est portée aux mécanismes de légitimation, aux hiérarchies implicites entre savoirs, ainsi qu'aux espaces de contestation qui révèlent les tensions internes à cet ordre.

L'article s'organise autour de trois dimensions analytiques. La première met en évidence les continuités institutionnelles et normatives qui témoignent de la persistance des matrices coloniales dans l'organisation du savoir. La deuxième explore les tensions et les luttes de légitimités opposant différents régimes de rationalité – administratif, religieux, intellectuel – au sein de l'espace public sénégalais. La troisième analyse les reconfigurations contemporaines, entendues comme des processus d'hybridation, d'ajustement et de négociation qui redessinent partiellement les contours de l'autorité épistémique sans pour autant abolir les hiérarchies héritées.

Les résultats attendus de cette analyse sont doubles. D'une part, l'article vise à explorer l'hypothèse selon laquelle la colonialité du savoir constitue une dimension structurante de l'État postcolonial sénégalais, non pas comme une simple survivance, mais comme une logique active de production et de régulation des normes. D'autre part, il cherche à analyser le caractère conflictuel et inachevé de la décolonisation épistémique, à travers les dynamiques de contestation et de recomposition susceptibles de traverser le champ institutionnel. En ce sens, l'article contribue aux débats contemporains sur la décolonisation du savoir en proposant une analyse située, attentive aux spécificités historiques et politiques du contexte sénégalais, et en soulignant que la décolonisation ne saurait être pensée comme un événement ponctuel, mais comme un long processus, traversé par des continuités, des tensions et des reconfigurations (Diop, 2007).

1. Continuités : la persistance des matrices coloniales dans l'ordre épistémiques sénégalais

En 1960, le Sénégal accède à l'indépendance, mettant fin à l'occupation coloniale française. Cependant, le Sénégal n'a pas encore achevé son processus de décolonisation. Les institutions politiques, juridiques, éducatives et intellectuelles sont toujours marquées par l'influence coloniale (Nakao, 2023). En effet, la colonisation a laissé une empreinte durable sur la production du savoir, les perceptions et l'interprétation de la réalité, ainsi que sur les hiérarchies symboliques. À son indépendance, le Sénégal a hérité d'un État différent de celui des configurations sociales et politiques antérieures à la colonisation. Cet « État importé » (Diop, 2002, p. 502) continue d'influencer les orientations et pratiques éducatives, les cadres d'analyse, les langages de légitimation du savoir et les classifications sociales. Cet héritage, loin d'être révolu, se reconfigure parfois sous de nouvelles formes, rendant plus complexe son identification et sa critique.

L'analyse de la continuité de ces défis permet d'interroger les résistances actuelles, susceptibles de s'inscrire dans une histoire longue marquée par des dynamiques de domination, d'assimilation culturelle et de contrôle des savoirs intellectuels. Dans le cas sénégalais, cette persistance se manifeste dans la structuration du champ administratif, juridique et académique.

1.1. Héritage colonial et structuration du champ du savoir

La colonisation française, en particulier durant la période de l'Afrique occidentale française (AOF) n'a pas seulement imposé une domination politique et économique ; elle a instauré un ordre cognitif spécifique. L'administration coloniale reposait sur une rationalité bureaucratique centralisée, fondée sur l'écrit, la codification juridique et la hiérarchisation des savoirs (Diouf, 2000). Les savoirs locaux, oraux ou religieux étaient tolérés dans la mesure où ils pouvaient être intégrés à une logique d'administration indirecte, mais ils demeuraient subordonnés à la norme juridique coloniale (Ndlovu-Gatsheni et Zondi, 2016). La codification du droit, en particulier dans le domaine civil et familial, a constitué un instrument central de cette entreprise. En faisant la distinction entre statut civil de droit commun et statuts dits « coutumiers », l'administration coloniale a produit une classification normative qui assignait les populations colonisées à des catégories juridiques différenciées (Antoine, 2008). Cette structuration duale ne relevait pas d'une simple reconnaissance de la pluralité, mais d'une organisation hiérarchisée des régimes de normativité, dans laquelle le métropolitain occupait une position supérieure.

Dans cette perspective, la production du savoir juridique et administratif apparaît étroitement liée à un projet colonial de rationalisation, de standardisation et de centralisation des dispositifs de gouvernance. Dans l'espace sénégalais colonial, la langue française, l'école coloniale ont joué un rôle central dans la stabilisation d'un modèle spécifique de légitimité épistémique. Celui-ci reposait sur la valorisation de l'écrit, de la codification juridique et de l'expertise administrative, au détriment d'autres formes de production et de transmission des savoirs (Sibeud, 2011).

Dans le cas du Sénégal colonial, les dispositifs scolaires et les supports pédagogiques, notamment les programmes et manuels utilisés dans l'enseignement primaire et secondaire,

étaient largement structurés par une vision eurocentrée de l'histoire et du monde social. Les contenus enseignés accordaient une place dominante aux figures historiques européennes et aux récits de la nation française, tandis que les histoires locales, les trajectoires politiques précoloniales et les savoirs endogènes étaient marginalisés ou absents des curricula (Quijano, 2007). Cette organisation du savoir scolaire contribuait ainsi à produire un imaginaire hiérarchisé, dans lequel les formes de connaissances légitimes étaient extérieures à l'expérience historique et sociale locale.

L'école coloniale au Sénégal ne se limitait pas à une fonction d'instruction ; elle participait également au projet de formation des élites administratives locales, sélectionnées et formées pour servir l'appareil colonial. Ce processus a contribué à la production d'une catégorie d'agents intermédiaires, socialisés dans des cadres épistémiques importés et fortement structurés par les normes administratives françaises (Mignolo, 2007).

Cette matrice de production et de hiérarchisation des savoirs, fondée sur des logiques d'assimilation, de sélection sociale et de valorisation du modèle administratif colonial, ne disparaît pas avec l'indépendance. Elle est en grande partie reconduite et reconfigurée dans les institutions éducatives et administratives sénégalaises postcoloniales, où persistent des formes de légitimation du savoir héritées de la période coloniale, notamment dans les cadres scolaires, universitaires et bureaucratiques.

1.2. L'État postcolonial comme vecteur de reproduction

Après l'accession du Sénégal à l'indépendance, l'État n'a pas engagé de réformes radicales de son système éducatif. Il a conservé en grande partie les structures héritées de la colonisation, ce qui a contribué à la pérennisation de l'enseignement en langue française, toujours dominante dans les administrations, les institutions scolaires et universitaires (Quijano, 2000). Cette centralité du français a été régulièrement discutée dans les politiques éducatives sénégalaises, notamment dans les réformes relatives à l'introduction des langues nationales à l'école, telles que les programmes expérimentaux d'alphabétisation bilingue et les initiatives soutenues par le ministère de l'éducation nationale, sans toutefois remettre en cause la place structurante du français dans le système formel (Daff, 1998). Cet enseignement, largement centré sur la langue française, demeure un enjeu de sélection sociale et de reproduction des élites. L'accès aux postes de pouvoir, notamment dans l'administration publique, reste fortement corrélé à la maîtrise des codes linguistiques et institutionnel hérité de la période coloniale (Bianchini, 2004). Les débats récurrents sur la place des langues nationales dans le système éducatif sénégalais, y compris dans les discours institutionnels des orientations de la réforme du secteur de l'éducation, illustrent les tensions persistantes autour de cette question.

Dans le champ universitaire, notamment à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et à l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), les discussions sur la langue d'enseignement et la dépendance aux références académiques francophones témoignent également de la persistance de ce modèle épistémique. Malgré des initiatives ponctuelles de valorisation des productions scientifiques locales et des langues nationales dans la recherche, le français demeure la langue dominante de production et de validation du savoir académique (Daff, 2003).

Cette continuité n'est pas seulement organisationnelle ; elle est aussi épistémique. Les catégories juridiques, les modes de codification et les procédures administratives prolongent une conception du savoir fondée sur la centralisation, la formalisation écrite et la hiérarchisation des normes. Le droit, notamment, conserve une place centrale dans la structuration du champ social, apparaissant comme l'expression privilégiée de la rationalité étatique. La production normative demeure étroitement liée à l'appareil bureaucratique, ce qui tend à marginaliser d'autres formes de savoirs – religieux, communautaires ou pratiques – reléguées à des espaces périphériques de légitimité (Quashie, 2019).

Cela contribue à creuser des inégalités entre les locuteurs et scripteurs du français et ceux dont les pratiques langagières reposent sur les langues locales, y compris l'arabe. Ces inégalités linguistiques se traduisent directement dans la structuration du champ institutionnel de production du savoir au Sénégal (Frath et Sow, 2022).

En effet, les institutions académiques constituent un espace central de cette hiérarchisation. Les universités francophones, telles que l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) et l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB), occupent une place importante dans la définition des normes de scientificité, des critères de validation et des régimes de légitimité du savoir au Sénégal. À l'inverse, les institutions d'enseignement islamique, telles que les universités islamiques et les écoles coraniques (dara), bien qu'importantes dans la production et la transmission du savoir religieux et linguistique, occupent une position institutionnelle subordonnée dans l'espace académique national.

Cette différenciation institutionnelle produit une hiérarchisation des formes de connaissances, dans laquelle les savoirs produits en français bénéficient d'une reconnaissance scientifique et institutionnelle supérieure, tandis que les savoirs diffusés en arabe, en wolof et dans d'autres langues locales sont largement relégués à des espaces informels ou non académiques. Même lorsque ces savoirs font l'objet de productions écrites ou de transmission structurée, leur statut scientifique demeure limité dans les dispositifs de validation académique (Frath et Sow, 2022). Cette configuration institutionnelle ne se limite donc pas à une question linguistique ; elle traduit une organisation différenciée du champ du savoir, dans laquelle les institutions académiques jouent un rôle central dans la production et la reproduction des hiérarchies épistémiques.

Cette persistance invite à dépasser une lecture strictement chronologique de la décolonisation. Plutôt que d'opposer un « avant » colonial et un « après » postcolonial, il convient de penser la continuité des matrices de pouvoir à travers les transformations institutionnelles. L'État postcolonial n'est pas seulement un acteur autonome surgissant ex nihilo ; il est constitué dans et par des dispositifs hérités, qu'il adapte et réinvestit (Mourre, 2015). La colonialité du savoir ne se maintient pas sous la forme d'une domination extérieure, mais comme une logique internalisée dans les pratiques administratives, juridiques et académiques.

En ce sens, la première dimension de l'analyse montre que la décolonisation politique n'a pas entraîné une rupture épistémique radicale. Les structures de production et de légitimation du savoir au Sénégal continuent d'être façonnées par des cadres conceptuels et institutionnels issus de la période coloniale. Cette continuité ne signifie pas immobilisme ; elle constitue plutôt le socle à partir duquel émergent tensions et les reconfigurations analysées dans les sections suivantes.

2. Tensions : luttes de légitimité et conflits autour du savoir

Si la colonialité du savoir continue de structurer l'État postcolonial sénégalais à travers des continuités institutionnelles du régime colonial, elle se manifeste également dans un champ conflictuel où s'affrontent des régimes concurrents de légitimité normative. Entendue comme la persistance de hiérarchies épistémiques héritées de la colonisation dans la définition des savoirs légitimes et des normes socialement reconnues, la colonialité du savoir contribue à façonner les modalités contemporaines de production et de validation des connaissances. L'espace épistémique sénégalais est ainsi loin d'être homogène. Il est traversé par des tensions qui révèlent les ambiguïtés et les inachèvements de la décolonisation (Becker et al., 1997).

Le Code de la famille sénégalais de 1972 constitue à cet égard un cas emblématique. Adopté par l'État postcolonial dans une volonté d'unification et de modernisation du droit, il repose néanmoins sur un pluralisme juridique articulant droit civil d'inspiration française, normes religieuses, références coutumières et héritage du droit colonial (Ntampaka, 2005 ; Sow Sidibé, 1991). Cette configuration renvoie à ce que l'on peut qualifier d'hybridation normative, c'est-à-dire la coexistence et l'articulation, au sein d'un même dispositif juridique, de référentiels normatifs issus de traditions historiques, religieuses et politiques distinctes. L'hybridation normative observée dans le Code de la famille illustre ainsi les contradictions internes d'un projet étatique cherchant à concilier l'universalité juridique revendiquée par l'État moderne et la pluralité des références socioculturelles présentes dans la société sénégalaise (Quijano, 2007).

2.1. Le Code de la famille sénégalais comme étude de cas de la colonialité du savoir

Les controverses autour des demandes de réformes du Code de la famille constituent un terrain privilégié pour analyser la persistance de la colonialité de l'État postcolonial sénégalais. Adopté en 1972 dans un contexte de consolidation étatique, ce code visait à unifier et codifier le droit familial au sein d'un cadre national. Toutefois, cette entreprise d'unification s'inscrivait dans une logique de rationalisation juridique directement héritée du modèle colonial français, fondée sur la centralisation normative, la primauté de l'écrit et l'universalisation du droit civil (Mbow, 2010 ; N'Diaye, 2012). À la lumière de la notion de colonialité du pouvoir développé par Anibal Quijano, cette codification peut être interprétée comme la reconduction d'une hiérarchie normative où le droit étatique d'inspiration eurocentrée, s'impose comme seul référent légitime. La rupture politique avec la colonisation n'a pas entraîné une rupture épistémique : le droit civil demeure le cadre à partir duquel se définit la modernité juridique (Diouf, 1994).

Les tentatives ultérieures de réformes ont alors révélé les tensions latentes de cette construction. Les débats ne portaient pas uniquement sur des dispositions techniques ; ils engageaient la définition même de la légitimité normative, entendue ici comme capacité d'un ordre de normes à être reconnu comme valable, autorisé et socialement acceptable par les différents acteurs concernés. Les controverses autour du Code de la famille opposaient ainsi des conceptions concurrentes de la source légitime de droit, fondées tantôt sur l'autorité de l'État, tantôt sur les références religieuses ou coutumières. D'un côté, l'État et certains

acteurs institutionnels invoquaient l'égalité formelle, l'universalité juridique et la conformité aux engagements internationaux (Locoh et Puech, 2008 ; Mbow, 2024). De l'autre des acteurs religieux et communautaires contestaient ces orientations au nom d'une légitimité islamique et d'un ancrage socio-culturel présenté comme constitutif de l'identité nationale (N'Diaye, 2015).

Ce face-à-face révèle l'affrontement de deux régimes de rationalité : une rationalité étatique centralisée, héritière de la tradition juridique coloniale, et une rationalité religieuse revendiquant une autorité normative autonome (Olivier De Sardan, 2010). Mais loin d'opposer simplement modernité et tradition, cette controverse illustre ce que Walter Mignolo conceptualise comme la colonialité du savoir : l'universalisation d'un modèle juridique occidental qui continue de définir les critères de validité, tout en reléguant les autres normativités à une position subalterne (O'Brien et al., 2002).

Ainsi, les mobilisations autour du Code de la famille ne traduisent pas seulement un conflit juridique, elles expriment une lutte pour la reconnaissance de pluralités épistémiques au sein de l'espace postcolonial. La réforme devient alors un champ de bataille où se négocient simultanément la souveraineté normative, l'héritage colonial et les revendications contemporaines notamment féministes de justice et d'égalité (Ngom, 2021).

2.2. Postcolonie et négociation du pouvoir normatif

La lecture d'Achille Mbembe sur la postcolonie permet d'éclairer cette dynamique. Dans de la Postcolonie (2000), Mbembe montre que l'État postcolonial ne constitue pas une simple reproduction mécanique des dispositifs coloniaux ; il est un espace de mise en scène, de réinvention et de négociation permanente du pouvoir. Les controverses autour du Code de la famille illustrent précisément cette dimension performative. L'autorité de l'État ne s'impose pas de manière univoque. Elle se construit dans l'interaction avec des forces sociales qui la reconnaissent, la contestent et parfois la contraignent (Bayart, 2006). Les tensions observées ne signalent donc pas l'effondrement de l'ordre étatique, mais son caractère relationnel et disputé. L'État demeure central dans la production normative, mais il doit composer avec des autorités concurrentes – religieuses, coutumières, communautaires capables de mobiliser une légitimité sociale forte. Cette configuration révèle la coexistence de plusieurs sources de normativité au sein de l'espace public sénégalais (Weber, 2013). Loin d'être marginales, ces normativités participent activement à la redéfinition du champ juridique et à la reconfiguration des rapports de pouvoirs.

En complément, la réflexion de Felwine Sarr (2016) dans Afrotopia permet d'interpréter ces tensions comme l'expression d'interrogations plus profonde sur les modèles de société et les horizons collectifs susceptibles d'orienter les trajectoires africaines. Dans cette perspective, les débats entourant les réformes juridiques ne se réduisent pas à des controverses portant sur des dispositions techniques ou institutionnelles. Ils renvoient à des conceptions concurrentes de l'ordre social, de l'autorité normative et du devenir collectif. Les controverses autour du Code de la famille révèlent ainsi une question plus fondamentale : quels référents normatifs et quelles visions de la société doivent guider l'évolution du Sénégal contemporain ?

Les références aux standards internationaux, à l'universalité des droits ou à la modernité juridique coexistent avec des revendications d'authenticité, de souveraineté culturelle et de fidélité aux traditions religieuses. Il ne s'agit donc pas uniquement d'un conflit de normes, mais d'une confrontation entre différentes sources de légitimité et différentes conceptions de l'ordre social. Dans cette perspective, la conflictualité épistémique désigne les tensions qui émergent lorsque des régimes concurrents de savoir et de légitimité cherchent à définir les référents à partir desquels la société se pense, se gouverne et se projette.

L'analyse du Code de la famille permet ainsi d'articuler les différentes perspectives théoriques mobilisées dans cet article. La notion de colonialité du savoir éclaire la persistance de hiérarchies épistémiques héritées de la période coloniale ; le pluralisme normatif met en évidence la coexistence de référentiels juridiques, religieux et coutumiers ; enfin, la perspective décoloniale permet d'interroger les tentatives de redéfinition des cadres de légitimité et d'autorité. La décolonisation du savoir apparaît dès lors non comme un état achevé, mais comme un processus de négociation et de reconfiguration des rapports entre savoir, pouvoir et normativité. Le Code de la famille constitue ainsi un observatoire privilégié des tensions entre héritages coloniaux, pluralité normative et aspirations à une plus grande autonomie intellectuelle et juridique (Mondain et Goudiaby, 2022).

2.3. Reconfigurations : hybridations, négociations et limites de la décolonisation épistémique

Les tensions qui traversent l'État postcolonial sénégalais ne conduisent ni à une rupture radicale avec les matrices normatives héritées de la colonisation, ni à leur simple reconduction. L'analyse des controverses entourant le Code de la famille met plutôt en évidence des dynamiques de recomposition dans lesquelles s'articulent continuités et transformations. Les débats relatifs aux réformes du Code révèlent en effet la coexistence de référentiels juridiques, religieux et socioculturels concurrents, dont aucun ne parvienne à s'imposer de manière exclusive.

Dans cette perspective, le Code de la famille apparaît comme un espace privilégié d'observation des négociations qui entourent la définition des normes légitimes dans le Sénégal contemporain. Plus qu'une opposition entre tradition et modernité, ces controverses témoignent de processus complexes de réinterprétation et d'ajustement des cadres normatifs. L'analyse de ce cas suggère ainsi que les transformations observées relèvent moins d'une rupture achevée avec les héritages coloniaux que de reconfigurations progressives des rapports entre savoir, droit et légitimité.

Elle procède par des ajustements progressifs, des hybridations normatives, entendues comme l'articulation et la coexistence de référentiels juridiques, religieux et coutumiers au sein d'un même cadre institutionnel, ainsi que par des négociations stratégiques entre acteurs sociaux et institutionnels, c'est-à-dire des processus de discussions, d'adaptation et de compromis par lesquels différents groupes cherchent à faire reconnaître leurs conceptions de la norme légitime (Ndlovu-Gatsheni et Zondi, 2016). Loin d'aboutir à une substitution pure et simple d'un paradigme par un autre, elle révèle une pluralisation des régimes de légitimités, entendus comme les différents systèmes de référence à partir desquels les normes, les savoirs et les formes d'autorité sont reconnus comme valides et légitimes. Dans

le contexte sénégalais, ces régimes de légitimité mettent en concurrence des référents issus de l'héritage colonial, des aspirations à la souveraineté politique et culturelle ainsi que des revendications fondées sur les traditions religieuses et communautaires (Villalón, 1995).

Ainsi, l'espace postcolonial apparaît moins comme un terrain de dépassement définitif de la colonialité que comme un champ de tensions où se redessinent, de manière partielle et toujours provisoire, les frontières de la légitimité normative.

2.4. Hybridations normatives et ajustements institutionnels

Les controverses autour du Code de la famille illustrent ces dynamiques de reconfiguration qui traversent les rapports entre État, les acteurs religieux et les organisations de la société civile. Face aux mobilisations sociales et religieuses, l'État ne peut imposer unilatéralement une réforme sans tenir compte des équilibres politiques et symboliques qui structurent l'espace public sénégalais (Samson, 2010). Il en résulte des compromis, des reports ou des reformulations qui témoignent des négociations entourant la définition des normes légitimes.

Ces ajustements ne signifie pas l'abandon du cadre juridique moderne ; ils révèlent plutôt des processus d'hybridation normative, entendus comme l'articulation de référentiels juridiques, religieux et socioculturels au sein d'un même dispositif normatif. Dans le cas du Code de la famille, le droit étatique demeure la principale source de régulation juridique, mais son application et ses évolutions s'inscrivent dans un environnement marqué par la coexistence de plusieurs registres de légitimité. L'analyse de ce cas met ainsi en évidence la manière dont les controverses juridiques peuvent devenir des espaces de négociation entre différentes conceptions de l'autorité normative et de l'ordre social (Brossier, 2004).

Cette situation, observable à travers les controverses entourant le Code de la famille, permet de mettre en perspective l'analyse d'Achille Mbembe (2000) selon laquelle la postcolonie se caractérise par des arrangements ambigus où le pouvoir s'exerce à travers la négociation autant que par la contrainte. Dans le cas étudié, les dynamiques de réforme et de contestation du Code montre que l'État ne se limite pas à imposer unilatéralement des normes juridiques, mais qu'il compose également avec des acteurs religieux, sociaux et institutionnels dont les mobilisations influencent les ajustements du cadre normatif (Villalón, 1995).

Ces transformations ne concernent pas uniquement les dispositifs juridiques ; elles affectent également les registres de représentation et les débats publics autour des normes sociales. Les controverses révèlent ainsi une interrogation sur les référents à partir desquels la société sénégalaise se pense et se projette. La question ne porte plus uniquement sur l'efficacité institutionnelle des dispositifs juridiques, mais également sur leur adéquation avec des horizons normatifs socialement et culturellement disputés. La réflexion de Felwine Sarr dans *Afrotopia* éclaire cette dimension projective. Pour Sarr (2016), la décolonisation suppose une réappropriation des finalités collectives et une capacité à définir des trajectoires historiques situées, sans reproduction mécanique des modèles issus de la modernité occidentale.

Appliquée au champ normatif, cette perspective invite à interpréter les controverses autour du Code de la famille non seulement comme des conflits juridiques, mais comme des moments de mise en tension des critères de validité des normes et des savoirs qui les sous-tendent (Quijano, 2007). Toutefois, ces dynamiques de reconfigurations demeurent

contraintes par les structures héritées. Les institutions administratives, les cadres juridiques et les référentiels académiques continuent d'opérer à travers des catégories historiquement constituées. La reconfiguration s'effectue ainsi à l'intérieur d'un champ déjà structuré, ce qui limite la portée des transformations observées (Tatchim, 2018).

En définitive, les controverses autour du Code de la famille ne doivent pas être interprétées comme un simple affrontement entre modernité et tradition. Elles constituent un terrain d'observation privilégié de la colonialité persistante du pouvoir et du savoir, où se négocient les conditions mêmes de production de la norme et les critères de sa légitimité.

2.5. Les ambivalences de la décolonisation du savoir

La décolonisation épistémique au Sénégal, telle qu'elle peut être observée à travers l'analyse des controverses entourant le Code de la famille, ne se présente ni comme une continuité pure ni comme une rupture achevée. Elle prend plutôt la forme d'un processus inégal et conflictuel, marqué par des avancées ponctuelles, des ajustements institutionnels et des résistances structurelles.

Les hybridations normatives observées dans ce cas témoignent d'une capacité d'adaptation des dispositifs juridiques et institutionnels, mais elles peuvent également contribuer à la reconduction de hiérarchies épistémiques et normatives héritées de la période coloniale. En ce sens, la colonialité du savoir ne disparaît pas ; elle se transforme et se reconfigure dans les modalités mêmes de la négociation postcoloniale autour des normes juridiques, religieuses et socioculturelles. L'État occupe à cet égard une position centrale dans la définition du cadre normatif, tout en étant contraint d'intégrer des référentiels concurrents issus de l'espace social et religieux. La pluralité normative ainsi observée complexifie l'espace public sénégalais, sans pour autant neutraliser les asymétries de pouvoir qui structurent les régimes de légitimité (Diouf, 2001 ; Thiong'o et al., 1986).

Ainsi cette troisième dimension de l'analyse montre qu'il est nécessaire de penser la décolonisation du savoir comme un processus relationnel, situé et inachevé, tel qu'il apparaît dans les controverses juridiques analysées. Elle se déploie dans un champ institutionnel structuré par des héritages historiques durables, traversé par des tensions et orienté par des aspirations concurrentes à la reconnaissance et à l'autonomie. L'État postcolonial sénégalais apparaît dès lors, à travers le cas du Code de la famille, comme un espace d'observation privilégié des reconfigurations épistémiques contemporaines, sans rupture totale avec les matrices normatives héritées (Thioub, 2008).

Conclusion

Cet article s'est donné pour objectif d'analyser la décolonisation du savoir au Sénégal à partir d'une interrogation centrale : l'État postcolonial a-t-il véritablement rompu avec les matrices épistémiques héritées de la colonisation, ou en reconduit-il les structures sous des formes réaménagées ? En articulant analyse historique, étude des controverses normatives notamment autour du Code de la famille et cadre théorique inspiré d'Achille Mbembe (2000) et de Felwine Sarr (2016), cette recherche met en lumière une dynamique plus complexe

qu'une simple alternative entre continuité et rupture. Les résultats de l'analyse se structurent autour de trois constats majeurs.

Premièrement, l'État sénégalais demeure inscrit dans une architecture normative héritée de la modernité coloniale. La centralité du droit écrit, la hiérarchisation des savoirs et la primauté des dispositifs administratifs traduisent la persistance d'une rationalité étatique qui continue d'organiser la production de la légitimité. La colonialité du savoir ne disparaît pas avec l'indépendance ; elle s'inscrit durablement dans les institutions (Droz, 2003).

Deuxièmement, cette continuité n'est ni stable ni incontestée. Les controverses autour des réformes juridiques révèlent des tensions structurelles entre différents régimes de légitimité : étatique, religieux, international et social. Ces tensions montrent que l'espace public sénégalais est traversée par des conflits épistémiques où se négocie la définition même du normatif. L'État postcolonial ne gouverne pas seul, il compose, arbitre et ajuste (Mbembé, 2000).

Troisièmement la décolonisation du savoir apparaît comme un processus ambivalent de reconfiguration plutôt que comme une rupture radicale. Les hybridations normatives et les compromis institutionnels témoignent d'une capacité d'adaptation, mais ils n'aboutissent pas nécessairement à une autonomie épistémique complète. Les structures héritées continuent de cadrer les possibilités d'action et de limiter la portée transformatrice des réformes (Des Lierres et Affa'A, 2002).

Ainsi, l'apport central de cet article est de montrer, à partir de l'analyse des controverses entourant le Code de la famille au Sénégal, que la colonialité du savoir, ne se maintient pas sous une forme figée, mais qu'elle se transforme dans et par les négociations postcoloniales. L'analyse met en évidence des dynamiques de reconfiguration où se combinent continuités institutionnelles et ajustements normatifs, sans qu'il soit possible de conclure à une rupture totale avec les héritages coloniaux. Sous cet angle, la postcolonie, telle qu'elle peut être appréhendée à travers ce cas empirique, ne renvoie ni à une reproduction pure de l'ordre colonial ni à une table rase, mais à un espace de transactions, d'ambivalences et de reconfigurations permanentes des régimes de légitimité.

En définitive, la décolonisation du savoir au Sénégal doit être envisagée comme un horizon critique plutôt que comme un état accompli. Elle suppose non seulement la transformation des normes, mais aussi une reconfiguration des imaginaires, des catégories d'analyses et des critères de validité du savoir. L'État postcolonial apparaît alors comme un laboratoire où se joue la possibilité d'une réinvention épistémique, sans que celle-ci ne soit encore pleinement réalisée. Cette conclusion ouvre enfin une perspective de recherche plus large : analyser les dynamiques de décolonisation non pas comme des ruptures événementielles, mais comme des processus relationnels, conflictuels et inachevés. En ce sens le cas sénégalais contribue à enrichir la réflexion sur les trajectoires africaines contemporaines et sur les conditions d'une véritable autonomie intellectuelle dans le monde postcolonial.

Références

Antoine, P. (2008). La société dakaroise et le mariage civil, un compromis entre droit de la famille et religion. Dans Démographie et cultures (Actes du colloque de Québec,

- 2008) (pp. 1105–1118). Association Internationale des Démographes de Langue Française.
- Bayart, J.-F. (2006). *L'Etat en Afrique: la politique du ventre*. Fayard.
- Becker, C., Mbaye, S. et Thioub, I. (1997). *AOF: réalités et héritages: sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*. Direction des archives du Sénégal.
- Bianchini, P. (2004). *Ecole et politique en Afrique noire: sociologie des crises et des réformes du système d'enseignement au Sénégal et au Burkina FASO (1960-2000)*. KARTHALA.
- Brossier, M. (2004). Les débats sur la réforme du code de la famille au Sénégal: la redéfinition de la laïcité comme enjeu du processus de démocratisation [Mémoire de DEA, Paris I]. Fonds d'analyse des sociétés politiques. https://fasopo.org/sites/default/files/jr/memoire_dea_brossier.pdf
- Daff, M (1998). « Politique linguistique et enseignement du français au Sénégal ». *Divers-Cité Langues*, 3.
- Daff, M (2003). « Les langues nationales et l'enseignement au Sénégal : entre politique linguistique et réalités scolaires ». Dans *Le français en Afrique*, Paris, Didier Érudition.
- Des Lierres, T. et Affa'A, F.-M. (2002). *L'Afrique noire face à sa laborieuse appropriation de l'université: les cas du Sénégal et du Cameroun*. L'Harmattan.
- Diop, C.-M. (2007). La Renaissance africaine: Enjeux et perspectives culturelles, scientifiques et techniques dans l'œuvre de Cheikh Anta Diop. *Présence Africaine*, 175-176-177(1), 469–497. <https://doi.org/10.3917/presa.175.0469>.
- Diop, M.-C. (2002). *Le Sénégal contemporain*. KARTHALA.
- Diop, M.-C. (Dir.). (2013). *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*. Karthala.
- Diouf, M. (1994). L'échec du modèle démocratique du Sénégal, 1981-1993. *Africa Spectrum*, 29(1), 47–64. <https://www.jstor.org/stable/40174511>
- Diouf, M. (2000). Assimilation coloniale et identités religieuses de la civilité des originaires des Quatre Communes (Sénégal). *Canadian Journal of African Studies / Revue canadienne des études africaines*, 34(3), 565–587. <https://doi.org/10.1080/00083968.2000.10751207>
- Diouf, M. (2001). *Histoire du Sénégal: le modèle islamo-wolof et ses périphéries*. Maisonneuve & Larose.
- Droz, B. (2003). Regards sur la décolonisation de l'Afrique Noire. *Labyrinthe*, (16), 9–18. <https://doi.org/10.4000/labyrinthe.306>
- Frath, P. et Sow, N. (2022). La question de la terminologie dans l'enseignement des langues africaines. Dans Zougbo, J.-P. (Dir.), *Linguistique pour le développement. Concepts, contextes et empiries* (pp. 97–113). Éditions des Archives Contemporaines. <https://hal.science/hal-04010359/>
- Heitz, K. (2008). Décolonisation et construction nationale au Sénégal. *Relations internationales*, 133(1), 41–52. <https://doi.org/10.3917/ri.133.0041>

- Locoh, T. et Puech, I. (2008). Fatou Sow. Les défis d'une féministe en Afrique. *Travail, genre et sociétés*, 20(2), 5–22. <https://doi.org/10.3917/tgs.020.0005>
- Mbembé, J.-A. (2000). De la postcolonie: essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine. KARTHALA.
- Mbow, P. (2010). Contexte de la réforme du Code de la famille au Sénégal. *Droit et cultures. Revue internationale interdisciplinaire*, (59), 87–96. <https://doi.org/10.4000/droitcultures.1963>
- Mbow, P. (2024). Droits humains et religions: autour de la problématique femme et islam. *Religioni e società*, 39(108), 22–29. <https://www.torrossa.com/gs/resourceProxy?an=5810059&publisher=F34885>
- Mignolo, W. D. (2007). DELINKING: The rhetoric of modernity, the logic of coloniality and the grammar of de-coloniality. *Cultural Studies*, 21(2-3), 449–514. <https://doi.org/10.1080/09502380601162647>
- Mondain, N. et Goudiaby, J. A. (2022). Décoloniser les pédagogies universitaires au Canada et au Sénégal. Le rôle de la collaboration scientifique internationale. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, (53-2), 156–176. <https://doi.org/10.4000/rsa.5745>
- Mourre, M. (2015). Mobiliser le passé au temps de l'indépendance. Le cas du Sénégal, 1958-1980. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 117-118(2), 24–30. <https://doi.org/10.3917/mate.117.0024>
- Nakao, S. (2023). Nationaliser le panafricanisme: la décolonisation au Sénégal, en Haute-Volta et au Ghana (1945–1962). KARTHALA.
- N'Diaye, M. (2012). Ambiguïtés de la laïcité sénégalaise: la référence au droit islamique. Dans Dupret, B. (Dir.), *La charia aujourd'hui. Usages de la référence au droit islamique* (pp. 209–222). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.dupre.2012.01.0209>
- N'Diaye, M. (2015). Interpréter le non-respect du droit de la famille au Sénégal. La légitimité et les capacités de l'État en question. *Droit et société*, 91(3), 607–622. <https://doi.org/10.3917/drs.091.0607>
- Ndlovu-Gatsheni, S. J. et Zondi, S. (2016). *Decolonizing the university, knowledge systems and disciplines in Africa*. Carolina Academic Press.
- Ngom, S. (2021). L'émergence et le développement d'un mouvement féministe décolonial au Sénégal: entre approche postcoloniale et revendications égalitaires. *Recherches féministes*, 34(2), 51–66. <https://doi.org/10.7202/1092230ar>
- Ntampaka, C. (2005). *Introduction aux systèmes juridiques africains*. Presses universitaires de Namur.
- O'Brien, D. B. C., Diop, M.-C. et Diouf, M. (2002). *La construction de l'État au Sénégal*. KARTHALA.
- Olivier De Sardan, J.-P. (2010). Développement, modes de gouvernance et normes pratiques (une approche socio-anthropologique). *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, 31(1-2), 5–20. <https://doi.org/10.1080/02255189.2010.9669327>

- Quashie, H. (2019). L'expatriation de la recherche française en Afrique subsaharienne: distinctions raciales et épistémologies scientifiques (Sénégal, Madagascar, Bénin). *Histoire de la recherche contemporaine. La revue du Comité pour l'histoire du CNRS*, 8(2), 208–229. <https://doi.org/10.4000/hrc.3717>
- Quijano, A. (2000). Coloniality of power and Eurocentrism in Latin America. *International Sociology*, 15(2), 215–232. <https://doi.org/10.1177/0268580900015002005>
- Quijano, A. (2007). Coloniality and modernity/rationality. *Cultural Studies*, 21(2-3), 168–178. <https://doi.org/10.1080/09502380601164353>
- Samson, F. (2010). Dynamiques religieuses et mobilisations sociales en Afrique. Dans Polet, F. (Dir.), *État des résistances dans le Sud : Afrique* (pp. 235-242). Syllepse.
- Sarr, F. (2020). *Afrotopia*. University of Minnesota Press.
- Sibeud, E. (2011). Des « sciences coloniales » au questionnement postcolonial: la décolonisation invisible ? *Revue d'histoire des sciences humaines*, 24(1), 3–16. <https://doi.org/10.3917/rhsh.024.0003>
- Sow Sidibé, A. (1991). *Le pluralisme juridique en Afrique : l'exemple du droit successoral sénégalais*. Librairie générale de droit et de jurisprudence.
- Tatchim, N. (2018). Achille MBEMBÉ et Felwine SARR (dir.), *Écrire l'Afrique-Monde*, Paris, Philippe Rey/Jimsaan, 2017, 397 p. *Langage et société*, 164(2), 186–189. <https://doi.org/10.3917/lis.164.0186>
- Théus, B., Déméro, V., Wamba, N., Maltais, M., Girard, A. & Jean Claude, M. (2026). *Mémoire de l'esclavage, héritage colonial et décolonisation du savoir*. Éditions INUFO-CAD. <https://doi.org/10.5281/zenodo.18724682>
- Thiong'o, N. (1986). *Decolonising the mind: The politics of language in African literature*. James Currey.
- Thioub, I. (2008). L'esclavage et les traites en Afrique occidentale: entre mémoires et histoires. Dans Ba Konaré, A. (Dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy* (pp. 20–213). La Découverte. <https://doi.org/10.3917/dec.konar.2008.01.0201>
- Villalón, L. A. (1995). *Islamic Society and State Power in Senegal: Disciples and Citizens in Fatick*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Weber, M. (2013). *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*. Presses électroniques de France.